

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Actions en faveur de la Biodiversité - 2ème tranche - Délégation Domaines départementaux et espaces naturels

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre de l'aide aux actions en faveur de la biodiversité, d'attribuer un montant total de subventions de 35 000 € réparties comme suit :

- | | |
|---|----------|
| - Aix-Marseille Université : | 30 000 € |
| - Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles : | 15 000 € |
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention avec Aix-Marseille Université, dont le projet est joint en annexe au rapport

La dépense totale correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée